



## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira, salle de conseil de Dinan Agglomération (8 boulevard Simone Veil à Dinan), le **MARDI 16 MARS 2021**, en séance publique, à 19h30, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après.

Le public ne pouvant se déplacer en raison du couvre-feu, la séance sera retransmise par vidéo.

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2021.

1. PATRIMOINES – « Remparts » – Présentation de la stratégie municipale
2. PATRIMOINES – « Remparts » – Opération « Front nord »
3. PATRIMOINES – « Remparts » – Opération « 1, rue du Marchix »
4. PATRIMOINES – « Remparts » – Opération « chemin de ronde – Jerzual »
5. PATRIMOINES – « Remparts » – création d'un Comité de pilotage

**FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN**

**Le 10 mars 2021**

**Le Maire,  
Didier LECHIEN**

*NB : Port du masque obligatoire*



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt et un, le 16 mars**

Sur convocation en date du 10 mars 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique (séance retransmise par vidéo), en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

**Membres en exercice : 35**

**ETAIENT PRESENTS :** Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Chantal BOULOUX, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, René DEGRENNE (Maire délégué), Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, Charles HOUZE, Christine MASSART, Maxime SACHET, Lydie PATRY, Dominique ORHANT, Sylvaine CHENE, Jérémie MENAR, Françoise DESPRES, David BRUNET, Christiane SOQUET, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSEES :** Anne-Sophie GUILLEMOT (pas de pouvoir), Stéphanie MISSIR (pouvoir à S. CORBES).

**SECRETAIRE :** Charles HOUZE

\*

\* \*

**PATRIMOINES – « Remparts » – Présentation de la stratégie municipale**

Rapporteur : M. le Maire

Edifiée entre le 13<sup>ème</sup> et le 17<sup>ème</sup> siècle et comprenant plus de 2 300 mètres de courtines, dix tours et quatre portes, l'enceinte urbaine de Dinan est un remarquable témoignage de l'architecture militaire médiévale qui se caractérise par des dimensions exceptionnelles qui en font, à ce jour, le plus vaste ensemble fortifié de Bretagne.

Classés en totalité au titre des Monuments historiques dès 1886, il faut attendre près d'un siècle et l'effondrement de la Tour Longue pour que la Ville de Dinan entreprenne une véritable politique municipale d'acquisition, de restauration et de valorisation des remparts. De cette époque, datent notamment les deux documents de référence que sont le « Livre blanc », réalisé en 1983 par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, Dominique RONSSERAY et l'étude préalable réalisée en 1985 par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, Alain-Charles PERRAULT.

Toutefois, suite aux effondrements de 2007 et 2015, la Ville de Dinan a souhaité impulser une nouvelle stratégie municipale tenant compte à la fois des évolutions de l'enceinte – restauration ou dégradation – mais également de l'évolution des techniques ainsi que des principes d'intervention sur les Monuments historiques.

Plusieurs études ont alors été réalisées :

- 2017-2019 : un diagnostic sanitaire portant sur la quasi-totalité de l'enceinte a été confié à l'agence BAIZEAU Architecte. Ce document offre désormais une « photographie » récente de l'état des fortifications, les principales pathologies, un estimatif des travaux à prévoir ainsi qu'une proposition de priorisation des secteurs d'intervention. Le secteur identifié comme le n°1, le « Jardin anglais » a été restauré en 2019-2020. Le secteur n°2, le « parking Thiers », sera restauré en 2021.
- 2018-2020 : en complément, l'agence BAIZEAU Architecte s'est vue confier la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la possibilité de restituer tout ou partie de l'ancien chemin de ronde via la création de cheminements piétons.
- 2017-2021 : une mission de recherches en propriété a été confiée au Cabinet ALAIN, géomètre expert. Ce travail, ne prenant pas en compte le caractère inaliénable et imprescriptible du Domaine de l'Etat, a dû être complété par des recherches historiques réalisées par le service Patrimoines. La Ville de Dinan s'est par ailleurs faite assister juridiquement par le Cabinet MARTIN.  
Il ressort de ce travail que :
  - o 40 copropriétés privées se partagent environ 700 mètres linéaires de courtines et deux tours ;
  - o La propriété du rempart est partagée entre la Ville de Dinan et les propriétaires privés des 1 et 3b de la rue du Marchix ;
  - o Pour deux tronçons, les documents manquent pour déterminer qui, de l'Etat ou des privés, est propriétaire du rempart. Le Tribunal Judiciaire sera prochainement saisi pour statuer sur la question.

Les propriétaires concernés ont été régulièrement informés tout au long de la procédure et ont tous reçu, entre décembre 2020 et janvier 2021, un arrêté d'alignement établissant de manière définitive les limites avec le domaine public communal.

La Ville de Dinan dispose donc désormais de l'ensemble des éléments permettant la mise en place d'une stratégie globale pour les années à venir. Cette dernière pourrait se décliner ainsi :

#### 1/ Pilotage :

Afin d'assurer une meilleure gestion de la conservation et de la valorisation de l'enceinte urbaine, M. le Maire a décidé :

- De désigner Simon Guinebaud, chef du service Patrimoines, comme technicien « Référent Remparts », avec pour principales missions d'assurer le suivi de l'ensemble des opérations concernant l'enceinte urbaine ainsi que la transversalité entre les différents services municipaux concernés ;
- De proposer au Conseil municipal de créer un Comité de pilotage qui sera étroitement associé à l'ensemble des actions autour de l'enceinte urbaine.

## 2/ Renforcer les actions d'entretien et de prévention :

Chaque année, et parallèlement aux opérations de restauration, la Ville de Dinan assurera des actions de nettoyage et de petit entretien et notamment :

- Le nettoyage de la végétation : une somme de 24 000 € a été inscrite au BP 2021. Le principe de sa reconduction chaque année est acté ;
- Le nettoyage régulier des gargouilles, avaloirs et autres systèmes d'évacuation des eaux ;
- Une surveillance régulière des témoins et autres dispositifs de contrôle.

## 3/ Accompagner les propriétaires privés :

Afin d'inciter les propriétaires privés à entretenir les parties d'enceinte urbaine leur appartenant, la Ville de Dinan mettra en place trois actions prioritaires :

- L'information : A ce jour, les dispositifs financiers à destination des propriétaires de Monuments historiques classés sont importants mais peut-être méconnus. En cumulant les aides de l'Etat et de la Région Bretagne, un particulier peut ainsi bénéficier de près de 70 % de subvention mais également, sous certaines conditions, déduire le reste à charge de son revenu imposable. Une communication importante sera réalisée sur ces dispositifs ;
- Les aides municipales directes : La Ville de Dinan aide actuellement les propriétaires d'immeubles en Secteur Sauvegardé. La création d'une subvention municipale spécifique aux opérations d'entretien du rempart sera prochainement soumise à l'étude de la commission « Transition écologique et Aménagements » avant un vote en Conseil Municipal ;
- Le rachat : l'étude de faisabilité sur les cheminements piétons permet désormais d'identifier les parties de l'enceinte susceptibles d'être valorisées et donc d'intéresser la Ville de Dinan.  
Les critères et conditions de ces acquisitions doivent toutefois être encore définis. Ils feront l'objet d'une validation par le Comité de Pilotage puis d'un vote en Conseil Municipal.

## 4/ Les opérations de restauration et de valorisation à venir :

Sur la période 2021-2024, trois opérations de restauration seront menées en parallèle :

- L'opération « Front nord », pour un montant de 5 298 056 € ;
- L'opération « 1, rue du Marchix », pour un montant de 601 288 € HT (la Ville est copropriétaire) ;
- L'opération « Chemin de ronde – Jerzual », pour un montant de 393 062 € HT.

Si la première de ces trois opérations, tout en bénéficiant du plan de relance, offre un potentiel de valorisation majeur via l'ouverture aux promeneurs de deux tronçons de l'ancien chemin de ronde, les deux autres répondent aux effondrements de décembre 2020.

Il est à noter qu'une fois ces opérations achevées, il restera deux secteurs à restaurer :

- Le secteur Porte Saint-Louis pour un montant de travaux estimé à 628 397 € HT ;
- Le secteur Tour Longue - Tour Penthièvre pour un montant de travaux estimé à 1 118 661 € HT.

## 5/ Le financement en AP/CP

Le programme d'entretien et de restauration des remparts est, depuis 2019, mis en œuvre budgétairement dans le cadre d'une autorisation de programme – crédits de paiement (AP/CP). Cette AP/CP était initialement prévue pour une durée de 4 années, pour un montant total de 688 628,02 €.

Il convient de modifier cette AP/CP dès le budget 2021, pour l'adapter à l'ampleur de cette opération. Pour cela, il est proposé de voter un nouveau montant d'autorisation de programme à hauteur de 7 650 600 €, sur la période 2021 – 2024, et d'inscrire les crédits de paiements (TTC) annuellement, comme suit :

- **2021** : 1 511 000 € correspondants aux factures restant à payer au titre de l'exercice 2020 (4 382 €), aux crédits inscrits au budget primitif 2021 pour les acquisitions de parcelles et la dévégétalisation des remparts, auxquels on ajoute les crédits nécessaires pour débiter les opérations Front Nord, 1 rue Marchix et Chemin de Ronde-Jerzual, y compris les factures de travaux d'urgence ;
- **2022** : 2 512 900 € pour poursuivre le programme de travaux des 3 opérations, ainsi que les crédits annuels de dévégétalisation ;
- **2023** : 2 664 500 € pour les mêmes projets ;
- **2024** : 962 200 € pour la fin des opérations.

Les crédits inscrits au budget primitif 2021 s'élèvent à 244 500 €, ce qui est insuffisant pour couvrir les besoins de crédits de paiement nouveaux. Il est donc proposé d'ajuster, par une décision modificative n° 1 au budget principal, des crédits à hauteur de 1 266 500 €.

La DM1 devant être équilibrée en dépenses et en recettes, il est proposé d'ajuster les crédits d'emprunt d'équilibre au chapitre 16, pour le même montant, en attendant la reprise des résultats au budget supplémentaire qui sera voté en juin.

En outre, le recours à un emprunt affecté à ce programme de restauration s'avère pertinent, du fait de la spécificité des travaux qui portent sur un patrimoine historique dont la durée d'amortissement sera longue. Il serait inapproprié de faire porter sur l'autofinancement courant cette charge financière permettant une restauration pérenne d'une partie importante des remparts.

Il est donc proposé de contracter un emprunt spécifique, d'un montant approximatif de 2,2 millions d'euros, correspondant au reste à charge de la Ville, déduction faite des financements externes sollicités et du remboursement du FCTVA, sur l'ensemble de la durée de l'AP/CP. M. le Maire sera, dès lors, autorisé à lancer la consultation auprès des financeurs bancaires publics ou privés.

Enfin, une ligne de trésorerie pourra venir abonder le besoin de financement lié au décalage temporel entre le paiement des factures et le versement des subventions et autres financements obtenus.

\*

\* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget Ville 2021,

Vu l'avis de la Commission Attractivité du 27 janvier 2021,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 26 janvier 2021,

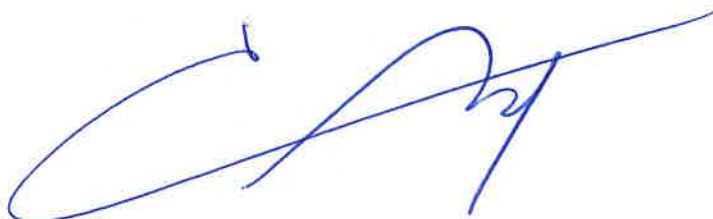
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la stratégie municipale « Remparts » ;
2. De modifier le programme en AP/CP ;
3. D'adopter la décision modificative N° 1 au budget principal 2021, comme suit :  
Opération 201951 – dépenses : + 1 266 500 €  
Chapitre 16 – recettes : + 1 266 500 €
4. De contracter un emprunt spécifique, d'un montant de 2,2 millions d'euros, et d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation auprès des financeurs bancaires publics ou privés ;
5. De contracter une ligne de trésorerie spécifique pour la durée de l'opération.

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,

Didier LECHIEN.







**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt et un, le 16 mars**

Sur convocation en date du 10 mars 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique (séance retransmise par vidéo), en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

**Membres en exercice : 35**

**ETAIENT PRESENTS :** Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Chantal BOULOUX, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, René DEGRENNE (Maire délégué), Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, Charles HOUZE, Christine MASSART, Maxime SACHET, Lydie PATRY, Dominique ORHANT, Sylvaine CHENE, Jérémie MENAR, Françoise DESPRES, David BRUNET, Christiane SOQUET, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSEES :** Anne-Sophie GUILLEMOT (pas de pouvoir), Stéphanie MISSIR (pouvoir à S. CORBES).

**SECRETAIRE :** Charles HOUZE

\*  
\* \*

**PATRIMOINES – « Remparts » – Opération « Front nord »**

Rapporteur : Cécile PARIS

Le secteur « Front nord » s'étend du parking Thiers à la porte Saint-Malo. Il comprend 600 mètres linéaires de courtines et fausses-braies, les tours Saint-Julien, Lesquen et Beaumanoir, ainsi que la porte Saint-Malo.

Globalement dans un état de conservation considéré comme « médiocre à mauvais », ce secteur dispose d'un potentiel de valorisation exceptionnel, notamment grâce à :

- L'existence de trois tours d'artillerie ;
- La possibilité de restituer les anciens chemins de ronde via la création de cheminements.

Par courrier en date du 18 décembre 2020, M. le Préfet de Région informait la Ville de Dinan que cette opération, proposée par la DRAC Bretagne pour être retenue au titre du plan de relance, pouvait bénéficier de 2 000 000 d'euros à la condition d'un démarrage des travaux en 2021 et de leur achèvement en 2024.

Suite à un appel d'offres lancé le 26 janvier 2021, la Commission des Marchés a retenu, le 18 février dernier, la proposition de l'agence BAIZEAU Architecte pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Afin de pouvoir répondre aux impératifs de délais imposés par le plan de relance, Mme BAIZEAU propose une méthodologie articulée autour de deux phases :

- La première phase porterait sur l'ensemble de l'enceinte depuis le parking Thiers jusqu'à la tour Lesquen et comprendrait également la porte Saint-Malo et la courtine adjacente. La consultation des entreprises est prévue pour le mois de septembre 2021 afin de permettre un début des travaux en novembre 2021. Cette première phase doit s'achever en mars 2024 ;
- La seconde phase porterait sur la tour Beaumanoir, ouvrage à la fois le plus complexe et au plus riche potentiel de valorisation. La consultation des entreprises est prévue pour le mois de mai 2022 afin de permettre un début des travaux en juillet 2022. Cette seconde phase doit s'achever en décembre 2024.

Tout au long de l'opération, il est prévu de sensibiliser le jeune public ainsi que la population au travers de diverses manifestations : ateliers, visites de chantier, expositions, etc. L'organisation d'un colloque universitaire est également à l'étude.

Le coût de l'ensemble de l'opération est estimé à 5 298 056 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Dépenses HT		Recettes		
Nature des dépenses	Montant	Financier	Montant accordé	Pourcentage
		<b>ETAT- Plan de relance DRAC</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>38 %</b>
<b>Phase 1 – Secteur Thiers-Lesquen + Porte Saint-Malo</b>		<b>ETAT- DSIL exceptionnelle parking thiers 2020</b>	<b>77 324 €</b>	<b>1 %</b>
Maîtrise d'œuvre DC1	243 516 €	ETAT- DETR 2021- Porte Saint Malo	80 000 €	2 %
Travaux de restauration DC1	3 994 929 €	ETAT- DRAC	1 059 611 €	20 %
		Région Bretagne	150 000 €	3 %

		<i>Département, nouveau "Investir dans les Côtes d'Armor"</i>	150 000 €	3 %
		<i>Mécénat " plus jamais ça"</i>	40 000 €	1 %
<b>Phase 2- Tour Beaumanoir</b>				
Maîtrise d'œuvre DC2	60 879 €	ETAT- DRAC	264 903 €	5 %
Travaux de restauration DC2	998 732 €	Région Bretagne	120 000 €	2 %
		<i>Mécénat " plus jamais ça"</i>	40 000 €	1 %
		<b>Autofinancement</b>	<b>1 316 218,00 €</b>	<b>25 %</b>
	<b>5 298 056 €</b>		<b>5 298 056 €</b>	<b>100 %</b>

\*

\* \*

Vu l'avis de la Commission Attractivité en date du 27 janvier 2021 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 26 janvier 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver cette opération ;
2. D'autoriser M. le Maire à engager les marchés correspondants ;
3. D'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat via la DETR, de la DRAC, du département des Côtes d'Armor, de la Région Bretagne et de la Fondation du Patrimoine.

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,  
Didier LECHIEN.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt et un, le 16 mars**

Sur convocation en date du 10 mars 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique (séance retransmise par vidéo), en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

**Membres en exercice : 35**

**ETAIENT PRESENTS :** Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Chantal BOULOUX, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, René DEGRENNE (Maire délégué), Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, Charles HOUZE, Christine MASSART, Maxime SACHET, Lydie PATRY, Dominique ORHANT, Sylvaine CHENE, Jérémie MENAR, Françoise DESPRES, David BRUNET, Christiane SOQUET, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSEES :** Anne-Sophie GUILLEMOT (pas de pouvoir), Stéphanie MISSIR (pouvoir à S. CORBES).

**SECRETAIRE :** Charles HOUZE

\*

\* \*

**PATRIMOINES – « Remparts » – Opération « 1, rue du Marchix »**

Rapporteur : Cécile PARIS

Le 31 décembre 2020, le rempart situé dans le prolongement de la copropriété du 1, rue du Marchix, s'est effondré en quelques secondes.

Cas particulier portée à la connaissance de la Ville en 2019, la propriété de cette portion de rempart est partagée entre la Ville de Dinan et la copropriété du 1, rue du Marchix.

En effet, la partie de rempart effondrée avait été vendue par l'Etat au titre des Biens Nationaux, le 21 thermidor an 8 (9 août 1800), à la famille BODINIER propriétaire de l'immeuble situé 1 rue du Marchix.

En 1850, les nouveaux propriétaires, la famille TIEUGOU, ont acquis de la Ville de Dinan une parcelle du « jardin des douves », située au pied du rempart, dans le prolongement du 1, rue du Marchix. Le 2

juillet 1930, un morcellement de la propriété a entraîné la vente de ce jardin. Le rempart est alors devenu un mur mitoyen séparant deux propriétés privées, ce que mentionne explicitement l'acte de vente. Par la suite, la Ville de Dinan, désireuse de dégager les remparts, a procédé à l'acquisition de ce jardin, récupérant ainsi la mitoyenneté du rempart.

Le diagnostic sanitaire de 2019 ayant conclu à d'importants désordres sur cette portion de rempart, la Ville de Dinan avait, via son précédent accord cadre, missionné l'agence BAIZEAU Architecte, par marché en date du 5 février 2020, pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux qui devaient initialement démarrer au premier trimestre 2021.

Suite à l'effondrement, il a été décidé, conjointement avec la copropriété du 1, rue du Marchix :

- De faire réaliser en urgence des travaux de mise en sécurité et de confortement, de manière à sécuriser le périmètre ;
- De demander à l'agence BAIZEAU Architecte de travailler à un nouveau projet de restauration, l'effondrement ayant rendu le projet initial caduque, avec pour objectif un démarrage des travaux à la fin du second trimestre 2021.

Par ailleurs, la Ville de Dinan et la copropriété du 1, rue du Marchix, sont actuellement en discussion pour la signature d'une convention établie à partir des principes suivants :

- La Ville de Dinan assurera la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération ainsi que l'ensemble des démarches administratives (autorisations de travaux, demandes de subvention, etc.) tout en associant étroitement le Syndic de copropriété à la prise de décision ;
- La Ville de Dinan fera son affaire de la TVA et percevra l'ensemble des subventions. Le reste à charge sera ensuite réparti entre la Ville de Dinan et la Copropriété.

Le coût de l'ensemble de cette opération est estimé à 601 288 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Dépenses HT		Recettes		
Nature des dépenses	Montant	Financier	Montant accordé	%
Etude de sol	4 950 €	DRAC 2021	300 644 €	50 %
Contrôle technique	4 900 €	DETR- patrimoine immobilier 2021	90 000 €	15 %
Maîtrise d'œuvre	59 000 €			
Travaux d'urgence	32 438 €			
Travaux de restauration	500 000 €	Autofinancement des propriétaires ( Ville et copropriétaires )	210 644,00 €	35 %
	<b>601 288,00 €</b>		<b>601 288,00 €</b>	<b>100 %</b>

Vu l'avis de la Commission Attractivité en date du 27 janvier 2021 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 26 janvier 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver cette opération ;
2. De permettre à M. le Maire d'engager les Marchés correspondants ;
3. D'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, via la DETR et la DRAC, et la Fondation du Patrimoine.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
Didier LECHIEN.







**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt et un, le 16 mars**

Sur convocation en date du 10 mars 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique (séance retransmise par vidéo), en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

**Membres en exercice : 35**

**ETAIENT PRESENTS :** Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Chantal BOULOUX, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, René DEGRENNE (Maire délégué), Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, Charles HOUZE, Christine MASSART, Maxime SACHET, Lydie PATRY, Dominique ORHANT, Sylvaine CHENE, Jérémie MENAR, Françoise DESPRES, David BRUNET, Christiane SOQUET, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSEES :** Anne-Sophie GUILLEMOT (pas de pouvoir), Stéphanie MISSIR (pouvoir à S. CORBES).

**SECRETAIRE :** Charles HOUZE

\*

\* \*

**PATRIMOINES – « Remparts » – Opération « chemin de ronde – Jerzual »**

**Rapporteur :** Cécile PARIS

Le 19 décembre 2020, une partie du mur de parement interne de la muraille située à proximité de la porte du Jerzual s'est effondrée, révélant par la même occasion, une importante fissure verticale traversante, depuis l'arc nord du corps de garde du premier étage jusqu'à la terrasse de la tour-porte.

Au regard des désordres et des pathologies constatées, il a été décidé :

- De faire réaliser en urgence des travaux de mise en sécurité et de confortement, de manière à sécuriser le périmètre ;
- De confier à l'agence BAIZEAU Architecte une mission de diagnostic sanitaire sur la porte du Jerzual de manière à comprendre la nature de l'effondrement, mais également sur l'ensemble du chemin de ronde, depuis la rue de l'Ecole jusqu'à la rue Michel, ainsi que sur le bastion du Petit-Fort ;
- De démarrer les travaux de restauration lors du second semestre 2022.

Le coût de l'ensemble de cette opération est estimé à 393 062 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit alors ainsi :

Dépenses HT		Recettes		
Nature des dépenses	Montant	Financier	Montant accordé	%
Etude- Diagnostic	20 600 €	DRAC- étude	10 300 €	3 %
Suivi travaux d'urgence	2 500 €	DRAC- Travaux	150 000 €	38 %
Maîtrise d'œuvre	36 000 €	Subvention Région	60 000 €	15 %
Travaux d'urgence	33 962 €			
Travaux de restauration	300 000 €	Autofinancement	172 762,00 €	44 %
	<b>393 062,00 €</b>		<b>393 062,00 €</b>	

Vu l'avis de la Commission Attractivité en date du 27 janvier 2021,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 26 janvier 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver cette opération ;
2. De permettre à M. le Maire d'engager les marchés correspondants ;
3. D'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat via la DRAC, de la Région Bretagne et de la Fondation du Patrimoine.

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,  
Didier LECHIEN.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt et un, le 16 mars**

Sur convocation en date du 10 mars 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique (séance retransmise par vidéo), en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

**Membres en exercice : 35**

**ETAIENT PRESENTS :** Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Chantal BOULOUX, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, René DEGRENNE (Maire délégué), Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, Charles HOUZE, Christine MASSART, Maxime SACHET, Lydie PATRY, Dominique ORHANT, Sylvaine CHENE, Jérémie MENAR, Françoise DESPRES, David BRUNET, Christiane SOQUET, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

**ETAIENT EXCUSEES :** Anne-Sophie GUILLEMOT (pas de pouvoir), Stéphanie MISSIR (pouvoir à S. CORBES).

**SECRETAIRE :** Charles HOUZE

\*

\* \*

**PATRIMOINES – Remparts – création d'un Comité de pilotage**

Rapporteur : M. le Maire

Constitutive de l'identité et de l'attractivité de la Ville de Dinan, l'enceinte urbaine est une thématique complexe. La mise en place d'une politique de conservation et de valorisation pérenne nécessite à la fois une instance de suivi et de validation, mais également, au regard de la diversité des enjeux (patrimoniaux, touristiques, urbains, financiers, etc.) une plus grande transversalité des réflexions.

Aussi, il vous est proposé la constitution d'un Comité de pilotage dédié qui aura :

- Un rôle consultatif devant permettre de préciser les choix stratégiques qui seront retenus pour les politiques d'acquisition et d'accompagnement des propriétaires privés ainsi que des opérations d'entretien, de restauration et de valorisation de l'enceinte urbaine, en amont des présentations et des délibérations en Conseil Municipal ;
- Un rôle de suivi et de validation des programmes de restauration et de valorisation portant sur l'enceinte urbaine.

Ce comité de pilotage comprendra :

- Le Maire, membre de droit
- Les élus en charge des Patrimoines et de l'Urbanisme
- 8 élus désignés par le Conseil Municipal (6 de la majorité et 2 de la minorité)
- Le Conservateur Régional des Monuments historiques
- Le Chef du service Patrimoines de la Ville de Dinan, référent « Remparts »
- L'Architecte des Bâtiments de France

\*

\* \*

Vu l'avis de la Commission « Attractivité » en date du 27 janvier 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. D'approuver la constitution du Comité de pilotage « Remparts »
2. De désigner les membres du Comité de pilotage « Remparts » ainsi :
  - Le Maire, membre de droit
  - Les élus en charge des Patrimoines et de l'Urbanisme
  - 8 élus désignés par le Conseil Municipal (6 de la majorité et 2 de la minorité) : **Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Charles HOUZE, Dominique ORHANT, Odile MIEL-GIRESSE, Françoise DESPRES, Joris SANSON (suppléant : Michel FORGET), Gérard de MELLON.**
  - Le Conservateur Régional des Monuments historiques
  - Le Chef du service Patrimoines de la Ville de Dinan, référent « Remparts »
  - L'Architecte des Bâtiments de France.

Pour expédition certifiée conforme,

Le Maire,  
Didier LECHIEN.

